

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 201, Loi constituant la Mutuelle de microfinance (Québec)

(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 5 décembre 2012

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 368-20121206

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2012	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION.....	2
Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	5

ANNEXE

I. Amendements adoptés

Séance du mercredi 5 décembre 2012

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n° 201,
Loi constituant la Mutuelle de microfinance (Québec) (Ordre de l'Assemblée le
15 novembre 2012)

Membres présents :

M. Pelletier (Rimouski), président
M. Gautrin (Verdun), vice-président

M. Claveau (Dubuc)
M. Drolet (Jean-Lesage)
M. Dubourg (Viau)
M. Marceau (Rousseau), ministre des Finances et de l'Économie
M. Therrien (Sanguinet)
M. Turcotte (Saint-Jean) en remplacement de M. Chapadeau (Rouyn-
Noranda-Témiscamingue)
M^{me} Weil (Notre-Dame-de-Grâce) en remplacement de M. Bachand (Outremont)

Intéressé :

Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec) :
M^c Jean-Raymond Castelli, BCF Avocats d'affaires
M^{me} Linda Maziade, directrice générale
M^{me} Danielle Bélair, consultante en microfinance

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 11 h 46, M. Pelletier (Rimouski) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

M. le président donne lecture de l'ordre du jour (annexe I).

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Turcotte (Saint-Jean), M. Marceau (Rousseau), M. Drolet (Jean-Lesage) et M. Gauthrin (Verdun) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec)

À 12 h 02, la Commission entend l'exposé du Fonds d'emprunt économique communautaire (Québec).

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'intéressé.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Il est convenu de procéder à une discussion générale sur chacun des chapitres et d'adopter simultanément les articles correspondant à chacun des chapitres.

Il est convenu de permettre à M^e Castelli et M^{me} Maziade de prendre la parole.

Préambule : Après débat, le préambule est adopté.

Chapitre I : Constitution et mission (articles 1 à 7)

Une discussion s'engage.

Articles 1 à 7 : Les articles 1 à 7 sont adoptés.

Chapitre II : Réunion d'organisation (articles 8 à 11)

Une discussion s'engage.

Articles 8 à 10 : Les articles 8 à 10 sont adoptés.

Article 11 : M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 11, amendé, est adopté.

Chapitre III : Livres (articles 12 et 13)

Articles 12 et 13 : Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Chapitre IV : Capital social (articles 14 à 28)

Une discussion s'engage.

Articles 14 à 19 : Les articles 14 à 19 sont adoptés.

Article 20 : M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 20, amendé, est adopté.

Articles 21 à 28 : Les articles 21 à 28 sont adoptés.

Chapitre V : Dispositions générales (articles 29 à 37)

Une discussion s'engage.

Articles 29 à 37 : Les articles 29 à 37 sont adoptés.

Chapitre VI : Assemblée des membres (articles 38 à 52)

Une discussion s'engage.

Articles 38 et 39 : Les articles 38 et 39 sont adoptés.

Article 40 : M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 40, amendé, est adopté.

Articles 41 à 52 : Les articles 41 à 52 sont adoptés.

Chapitre VII : Administrateurs (articles 53 à 75)

Une discussion s'engage.

Article 53 : L'article 53 est adopté.

Article 54 : M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 54, amendé, est adopté.

Articles 55 à 59 : Après débat, les articles 55 à 59 sont adoptés.

Article 60 : M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 60, amendé, est adopté.

Articles 61 à 66 : Après débat, les articles 61 à 66 sont adoptés.

Article 67 : M. Pelletier (Rimouski) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 67, amendé, est adopté.

Articles 68 à 71 : Les articles 68 à 71 sont adoptés.

Articles 72 à 75 : Les articles 72 à 75 sont adoptés à la majorité des voix.

Chapitre VIII : Comité exécutif (76 à 79)

Articles 76 à 79 : Les articles 76 à 79 sont adoptés.

Chapitre IX : Dissolution et liquidation (80 à 85)

Articles 80 à 85 : Les articles 80 à 85 sont adoptés.

Chapitre X : Application de la loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne (articles 86 à 89)

Articles 86 à 89 : Les articles 86 à 89 sont adoptés.

Chapitre XI : Dispositions diverses et finales (articles 90 et 91)

Articles 90 et 91 : Les articles 90 à 91 sont adoptés.

Intitulés des chapitres et des sections : Les intitulés des chapitres et des sections sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M. Marceau (Rousseau) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

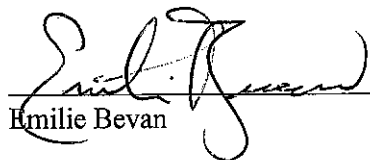
REMARQUES FINALES

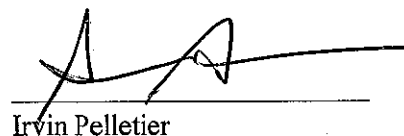
M. Gauthrin (Verdun), M. Marceau (Rousseau), M. Dubourg (Viau), M. Therrien (Sanguinet), M. Drolet (Jean-Lesage) et M. Turcotte (Saint-Jean) font des remarques finales.

À 13 h 21, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission, _____

Le président de la Commission, _____


Emilie Bevan


Irvin Pelletier

EB/ag

Québec, le 5 décembre 2012

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
ART. 11

Projet de loi n° 201

Amendement

Article 11

À l'article 11, remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa, les mots « business or affairs » par le mot « affairs ».

Adopté
GB

Commentaire : Modification proposée par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale. Concernant les amendements proposés à cet article et à l'article 60, il est suggéré de rester plus proche du français pour les termes « activités », « affaires » et « affaires internes ». On a déjà traduit « activités » par « activities » dans le préambule et aux articles 5 et 46 (par. 3)).

Am 2
ART. 20

Projet de loi n° 201

Amendement

Article 20

À l'article 20,

1° remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa, les mots « requires confirmation » par les mots « must be approved »;

2° remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa, les mots « also require confirmation » par les mots « must also be approved ».

Adopté
EB

Commentaire : Cet amendement est proposé par la Direction de la traduction et de l'édition des lois de l'Assemblée nationale, et ce, par souci de cohérence avec la traduction de « approuvé » à l'article 58.

Am 3
ART 40

Projet de loi n° 201

Amendement

Article 40

À l'article 40, remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa, les mots « in a daily or weekly newspaper » par les mots « in at least one daily or weekly newspaper ».

Adopté
9B

AM 4
ART. 54

Projet de loi n° 201

Amendement

Article 54

À l'article 54, remplacer, dans le texte anglais du paragraphe 5° du deuxième alinéa, le mot « convicted » par les mots « found guilty ».

Adopté
S.B.

Commentaire : Il est suggéré de souligner la différence technique entre « convicted » (pour une condamnation) et « found guilty » (pour une déclaration de culpabilité).

AM 5
ART. 60

Projet de loi n° 201

Amendement

Article 60

À l'article 60,

1° remplacer, dans le texte anglais du premier alinéa, les mots « business and affairs » par le mot « affairs »;

2° remplacer, dans le texte anglais du deuxième alinéa, le mot « affairs », par les mots « internal affairs ».

Adopté
SB

Am 6
ART 67

Projet de loi n° 201

Amendement

Article 67

À l'article 67, insérer, dans le texte anglais et après les mots « majority of », les mots
« the votes cast by ».